

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

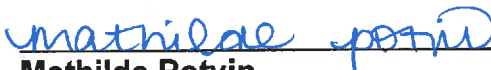
**AVIS PUBLIC – D'ENTRÉE EN
VIGEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
458/2022 REMPLACEMENT DU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

Est par la présentes donné par la soussignée, Mathilde Potvin, directrice générale de la susdite municipalité;

QUE : - Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 février 2022 à 20 heures, le Conseil a procédé à l'adoption du règlement n° 458/2022 pour le remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication et toute personne intéressée à le consulter peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture de bureau au 319, rue Principale.


Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 21 février 2022.


Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie par la présente avoir publié, en date du 21 février 2022, l'avis public concernant l'adoption du *Règlement numéro 458/2022 remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au 319, rue Principale et 400, rue Principale de Sainte-Brigitte-des-Saults

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 février 2022.


Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière